

# Service : COMPTÉ-ENTREPRISE



# Sommaire



**Parcours utilisateurs et habilitations**



**Un bouquet de services au sein de net-entreprises.fr**



**Présentation du compte entreprise focus cpam**



**Temps d'échange**



**Présentation du compte entreprise focus carsat**



**Temps d'échange**





## 1 - Parcours utilisateurs et habilitations



# Parcours utilisateurs et habilitations

Net-entreprises.fr est le service proposé aux entreprises, aux collectivités, et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés...) par l'ensemble des organismes de protection sociale pour effectuer et régler, par internet, de manière sécurisée, simple et gratuite, leurs déclarations sociales.



**Portail unique pour toute la sphère sociale**



**Service gratuit**



**Sécurisation des données et des échanges**



Un paramétrage ainsi que la mise à jour régulièrement des informations (administrateurs/personnes autorisés à déclarer) est essentiel pour la bonne marche de vos échanges avec les différentes administrations.

# Parcours utilisateurs et habilitations

## L'administrateur

Personne autorisée par l'entreprise à transmettre des déclarations et est responsable de l'administration des comptes des déclarants et de leurs habilitations

### Compétences :

- Inscrire ou supprimer des déclarants
- Gérer les habilitations (droits déclaratifs)
- S'inscrire à tout ou une partie des déclarations
- Activer d'autres administrateurs en attente d'inscription
- Générer un nouveau mot de passe à un déclarant ainsi que la modification de son adresse mail



# Parcours utilisateurs et habilitations

## VOTRE TABLEAU DE BORD

Vos notifications ↓

Vos déclarations ↓

## VOTRE ESPACE ENTREPRISE

Gestion ↑

Gérer les habilitations DSN (régime général)

Gérer les habilitations DSN (régime agricole)

Gérer les déclarations

Gérer les établissements

Gérer les déclarants

Gérer les habilitations

Consultation ↓

Demande en attente ↓

Outils de Contrôle ↓

Référentiels ↓

Outils de Paramétrage ↓

Autres services ↓

Solutions de paiement ↓

Sites partenaires ↓

RAPPEL :  
seul l'administrateur  
accède à « *Votre  
espace entreprise* »

NET-ENTREPRISES-FR  
GEP Modernisation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

🏠 Vos déclarations

Administrateur - Déclarant

# Parcours utilisateurs et habilitations

## Le déclarant

Collaborateur habilité par un administrateur à déclarer et/ou télépayer pour le compte d'une entreprise et/ou établissement

### Compétences

- Modifier ses informations personnelles (adresse mail, téléphone et mode de connexion)
- Accéder aux déclarations pour lesquelles des droits déclaratifs ont été définis par l'administrateur propriétaire

 Pas d'accès à « Votre espace entreprise »



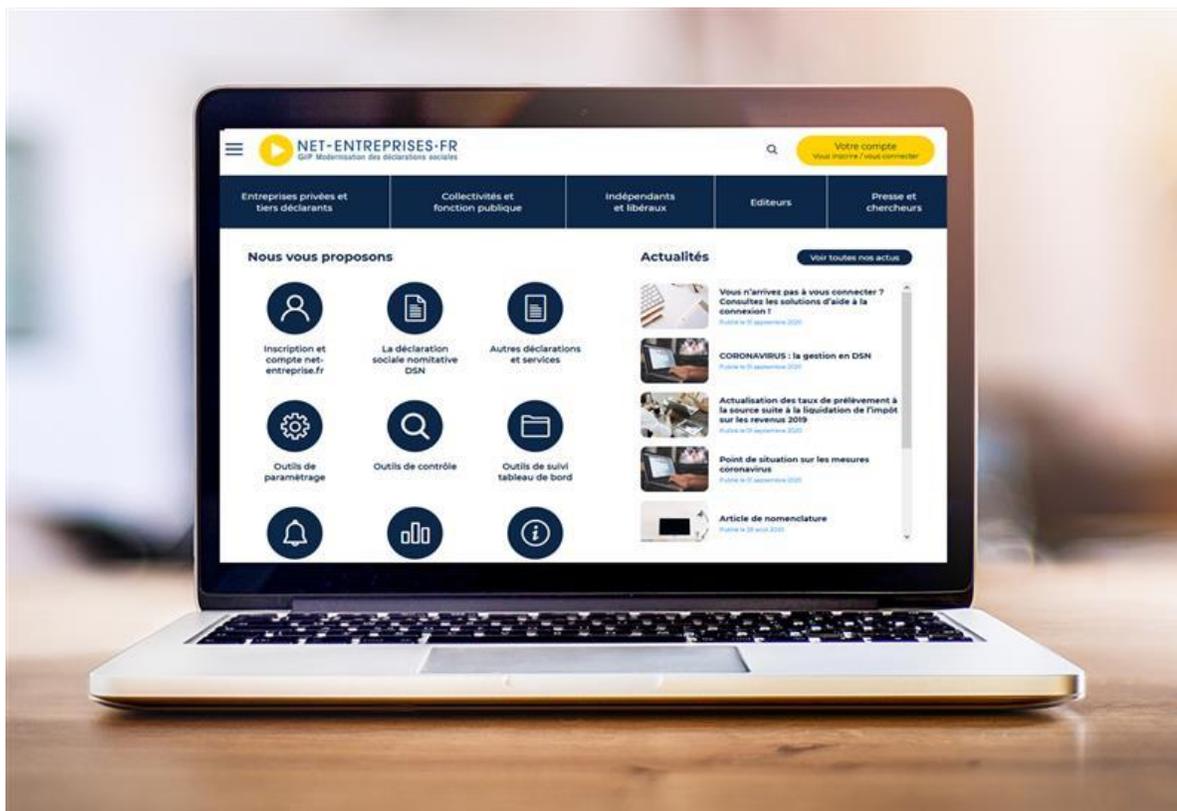
## Le tiers déclarant

Personne autorisée pour le compte d'une entreprise à effectuer un certain type de déclarations sociales (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés...)

### Compétences

- Accéder et suivre les déclarations
- Accéder aux dossiers de ses clients (portefeuille)
- Visualiser les informations du compte AT/MP (depuis juillet 2020) de leur portefeuille client

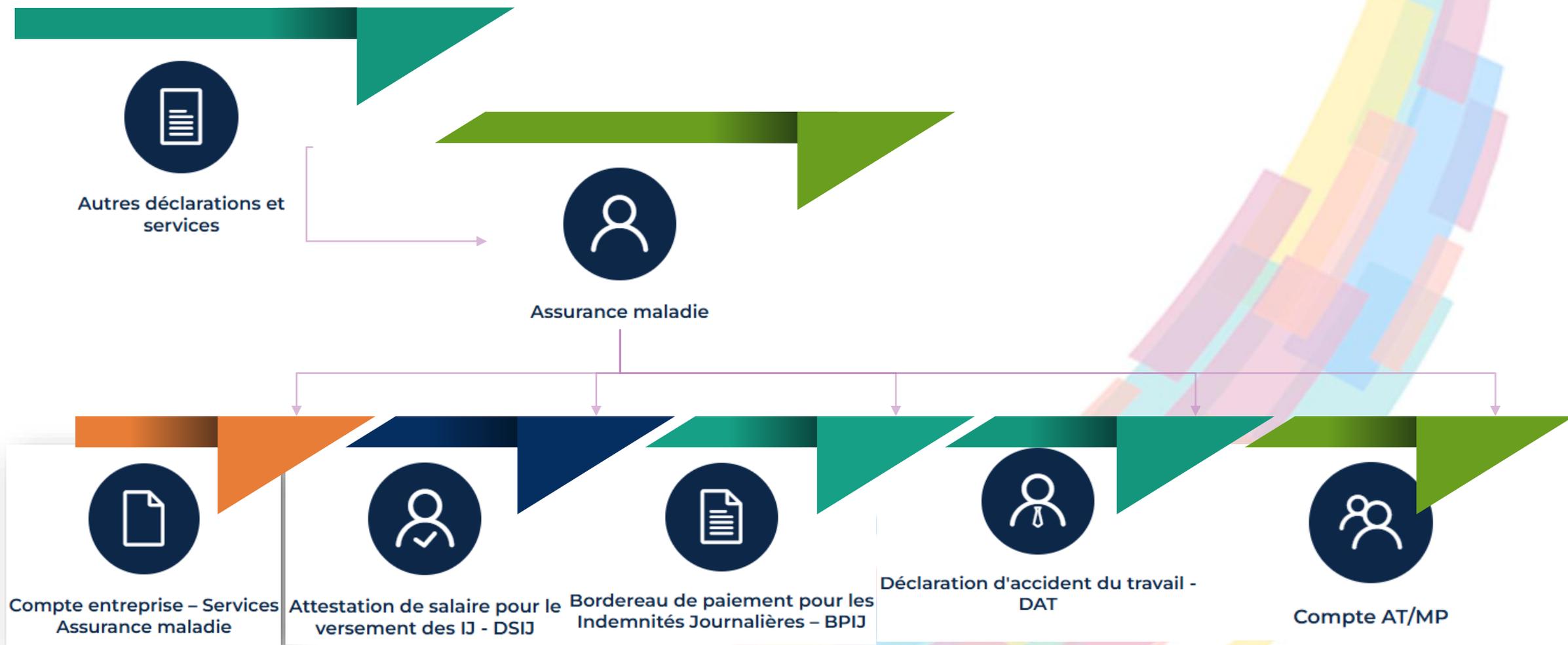




## 2 – Un bouquet de service au sein de net-entreprises.fr



# Un bouquet de service au sein de net-entreprises.fr





## 3 – Présentation du compte entreprise focus CPAM



# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## DÉPÔT DE PIÈCES

La transmission des pièces justificatives nécessaires aux traitements des indemnités journalières

1



## PAGE D'ACCUEIL

- Un menu
- Le SIRET déclaré (au choix)
- Aperçu des derniers envois relatifs aux dossiers d'indemnités journalières
- Aperçu des DAT éligibles à l'ajout de réserves

2



3



## TAUX AT/MP

Affichage du taux AT/MP

4



## DAT EN LIGNE

Transmission de la DAT en ligne (refonte du teleservice)

5



## ENQUÊTE DE SATISFACTION EMPLOYEURS

Possibilité pour l'employeur de participer à l'enquête de satisfaction nationale.

6



## FRACTIONNEMENT DU CONGÉ PATERNITÉ

Transmission des périodes de congé paternité (hors DSN)

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

Une nouvelle pastille....Nouvelle couleur

Désormais chaque déclarant est habilité automatiquement au Compte Entreprise. Pour pouvoir télédéclarer ou consulter les téléservices dans le compte, les utilisateurs doivent être habilités aux téléservices du compte :

- Attestation de salaire + BPIJ
- Net-DAT
- Compte AT/MP

The screenshot displays the user interface of the NET-ENTREPRISES-FR portal. At the top, the header includes the logo and name 'NET-ENTREPRISES-FR' (GIP Modernisation des déclarations sociales) on the left, and the user's role 'UTILISATEUR ZERO' with ID '393 455 316 00470' and the title 'Administrateur - Déclarant' on the right. Below the header is a navigation bar with the text 'PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE'. The main content area is titled 'Vos déclarations' and features a carousel of service tiles. The 'Compte Entreprise' tile, which is highlighted with a green border, is titled 'Compte Entreprise' and describes 'Vos démarches maladie et risques professionnels' and 'Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises'. Other tiles include 'Employeurs Publics PEPs', 'Compte Entreprise SSPA', and 'QRP'. Below the carousel, there are three columns of service menus: 'VOTRE TABLEAU DE BORD' (Vos notifications, Vos déclarations), 'VOTRE ESPACE ENTREPRISE' (Gestion, Consultation, Demande en attente), and 'VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES' (Outils de Contrôle, Référentiels, Outils de Paramétrage, Autres services, Solutions de paiement, Sites partenaires).

# Présentation du compte entreprise

## Conditions pour accéder au compte entreprise via NET ENTREPRISES

Chaque personne habilitée doit, lors de sa première connexion au compte entreprise, valider les CGU du service :

- Si la personne habilitée accepte les CGU : elle accède au contenu du compte entreprise. Par la suite, les CGU ne lui seront plus proposées sauf en cas de modification de celles-ci par la direction des risques professionnels ;
- Si la personne habilitée refuse les CGU : elle est redirigée vers la page d'accueil de Net-entreprises. Les CGU lui seront proposées à chaque connexion

Par la suite, la personne habilitée peut retrouver le contenu des CGU en cliquant sur le lien « Conditions générales d'utilisation » de la rubrique « Documents de référence » de la page d'accueil. Le texte des CGU est annexé à ce manuel utilisateur.

# Présentation du compte entreprise

L'utilisateur tiers déclarant peut accéder au compte entreprise pour lequel il a demandé l'habilitation sur le portail Net-entreprises  
Condition : Avoir effectué une DSN dans les trois derniers mois, à défaut l'accès au compte entreprise sera bloqué mais indiquera la raison du blocage

The screenshot shows the 'Compte entreprise' interface. At the top, there is a navigation bar with the 'l'Assurance Maladie' logo and the text 'Compte entreprise Vos démarches maladie et risques professionnels'. On the right, it displays 'CDR LILLE 32122578100020' and 'SAINT POL AMBULANCES'. A sidebar on the left contains links: 'Consulter les taux de cotisation AT/MP', 'Consulter les données pour mon prochain taux AT/MP', 'Prévenir les Risques professionnels', and 'Mes obligations'. The main content area has a search bar with 'ENTREPRISE SAINT POL AMBULANCES - 321225781' and a dropdown list of companies: 'Sélectionner un siren', 'PERODIS SA 304 708 697', 'SODIAG 304 748 924', 'SOCIETE DE DISTRIBUTIONS AUTOMATIQUES ...', and 'ROYE DISTRIBUTION 309 345 643'. Below the search bar, there is a section titled 'DENTS DU TRAVAIL ET MALADIES' with tabs for 'Vos taux en vigueur' and 'Historique de vos taux'. There are buttons for 'Exporter les données', 'Filtrer', and 'Filtrer par N° SIRET'. A table displays the following data:

| Caisse Régionale   | Etablissement                           | Code Risque | Date d'effet | Date de la décision | Taux                |
|--------------------|---|-------------|--------------|---------------------|---------------------|
| 59 - Nord Picardie | SAINT POL AMBULANCES<br>321225781 00020 | BS1JA       | 01/01/2024   | 15/12/2023          | 4,29 % <sup>1</sup> |

1: Taux calculé selon les nouvelles règles de tarification applicables au 01 janvier 2024 (décret n° 2020-753 du 5 juillet 2020)

Le tiers déclarant

Le menu « ENTREPRISE » permet d'accéder à la liste des entreprises pour lesquelles le tiers déclarant a effectué une demande d'accès au compte entreprise depuis le portail Net-entreprises.



# Présentation du compte entreprise focus CPAM

The screenshot shows the 'Compte entreprise' interface on the Assurance Maladie website. The header includes the Assurance Maladie logo, 'Compte entreprise' text, and the user status 'ZERO UTILISATEUR'. The main content area is titled 'ENTREPRISE' and features a search bar for 'ETABLISSEMENT' with the value '793 455 316 003H'. Below this, there are three quick action buttons: 'Déclarer un accident du travail', 'Gérer un dossier d'indemnités journalières', and 'Obtenir une Subvention Prévention'. The interface is divided into several sections: 'Aperçu des derniers envois relatifs aux dossiers d'indemnités journalières' (with sub-sections for 'DÉPÔTS DE PIÈCES JUSTIFICATIVES EFFECTUÉS' and 'PÉRIODES DE CONGÉ PATERNITÉ ENVOYÉES'), 'Aperçu des DAT éligibles à l'ajout de réserves', and 'Taux de cotisation AT/MP en vigueur' showing a rate of 1.18%.

Annotations on the screenshot:

- Le choix du Siret**: Points to the 'ETABLISSEMENT' search bar.
- Accès rapide aux téléservices par des boutons**: Points to the three quick action buttons.
- Visualisation des 5 derniers envois de PJ et périodes de congé paternité**: Points to the 'DÉPÔTS DE PIÈCES JUSTIFICATIVES EFFECTUÉS' section.
- Visualisation des DAT éligibles aux réserves**: Points to the 'Aperçu des DAT éligibles à l'ajout de réserves' section.
- Accès au taux de cotisation AT/MP**: Points to the 'Taux de cotisation AT/MP en vigueur' section.

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## DÉCLARER UN ACCIDENT DU TRAVAIL



### Les obligations de l'employeur

L'employeur est tenu, dès qu'il a connaissance d'un accident, de le déclarer sous 48 heures par tout moyen conférant date certaine à sa réception, hors dimanche et jours fériés, à la caisse primaire d'Assurance Maladie d'affiliation du salarié (CPAM).

### Les réserves de l'employeur sur le caractère professionnel de l'accident

L'employeur ne peut refuser de déclarer un accident, même s'il estime qu'il n'a pas de lien avec le travail. Dans ce cas, il peut émettre des réserves motivées sur le caractère professionnel de l'accident, c'est à dire contester le fait que l'accident soit survenu par le fait ou à l'occasion du travail. Ces réserves peuvent intervenir soit dès la déclaration, soit dans un délai maximum de 10 jours après l'établissement de la déclaration.

### Remise de la feuille d'accident du travail au salarié

L'employeur doit remettre la feuille d'accident du travail au salarié au plus tôt, et de préférence dès la survenance de l'accident. En effet, cette feuille lui permet de bénéficier de la dispense d'avance des frais pour ses soins.

### Les avantages de la DAT en ligne

- des déclarations plus complètes, rapides et mieux renseignées ;
- pas besoin d'envoyer de lettre recommandée ;
- une possibilité d'éditer directement la feuille d'accident permettant au salarié de bénéficier de la prise en charge des soins ;
- la possibilité de joindre des pièces complémentaires (photos de l'accident, réserves motivées, l'information préalable à la déclaration d'accident du travail d'un intérimaire transmise par l'entreprise utilisatrice...).

[En savoir plus](#)

La DAT en ligne en 5 étapes

## 1/5 - ENTREPRISE



Compléter la DAT par l'ajout de réserves

Accueil > Déclarer un accident du travail > DAT éligibles à l'ajout de réserves motivées

### DAT ÉLIGIBLES À L'AJOUT DE RÉSERVES MOTIVÉES

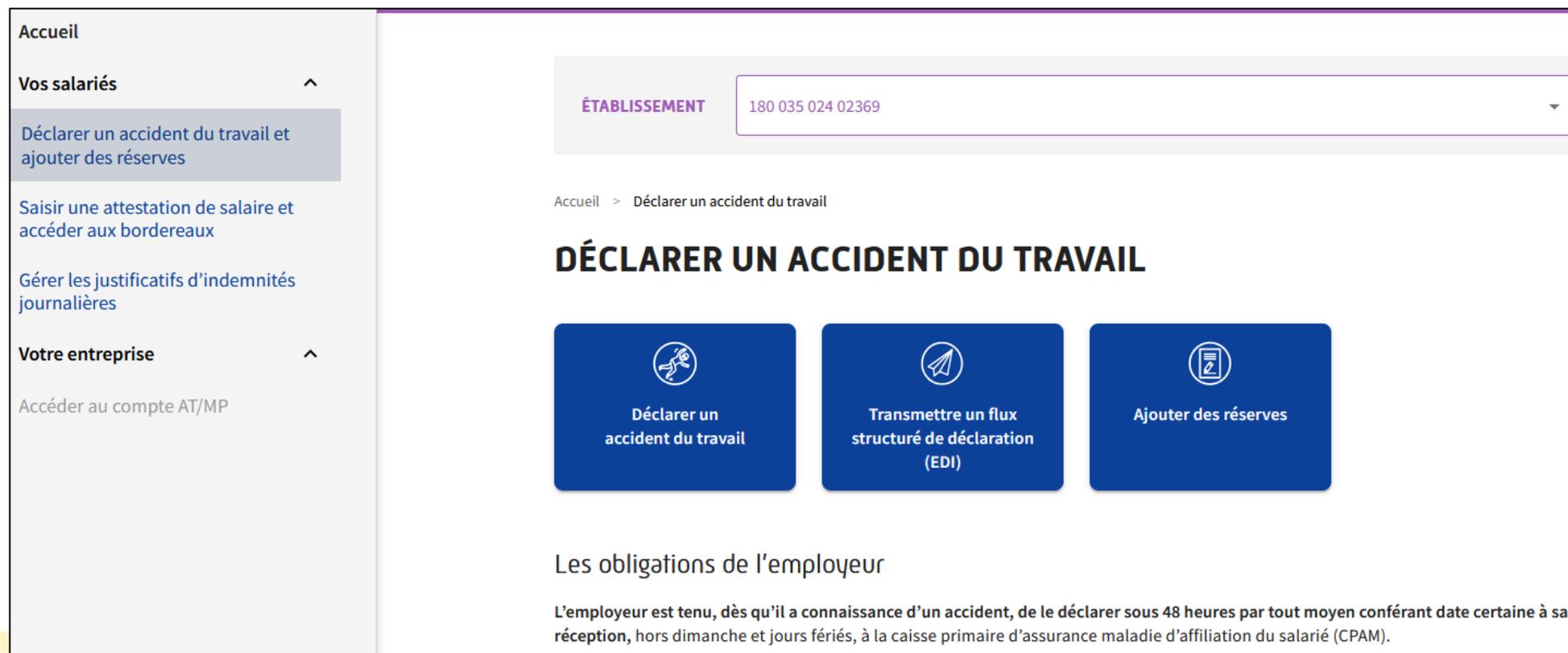
Vous avez la possibilité de rattacher des réserves à une DAT non mortelle durant un délai réglementaire de 10 jours francs à partir de la date de dépôt initiale de la DAT. [Cliquez pour savoir comment est décompté le délai de 10 jours francs](#)

À noter qu'en cas d'accident mortel, vous pouvez joindre vos réserves en ligne uniquement lors du dépôt de la DAT : en effet, la caisse est tenue de procéder à une enquête administrative et vous pourrez ainsi directement transmettre ces éléments à l'enquêteur.

| 0 ligne   |            |               |                    | FILTRES | Rechercher |
|---|------------|---------------|--------------------|---------|------------|
| Numéro de Sécurité sociale                        | Salarié(e) | Date de dépôt | Date de l'accident |         |            |
| Aucune DAT éligible à l'ajout de réserves trouvée |            |               |                    |         |            |

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

Sur cette page, vous avez le choix entre déclarer votre accident du travail, transmettre un flux EDI ou ajouter vos réserves sur une déclaration existante.



The screenshot displays the CPAM employer account interface. On the left is a navigation menu with the following items: 'Accueil', 'Vos salariés' (with an upward arrow), 'Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves' (highlighted), 'Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux', 'Gérer les justificatifs d'indemnités journalières', and 'Votre entreprise' (with an upward arrow). Below 'Votre entreprise' is the link 'Accéder au compte AT/MP'. The main content area shows a dropdown menu for 'ÉTABLISSEMENT' with the value '180 035 024 02369'. Below this is a breadcrumb trail: 'Accueil > Déclarer un accident du travail'. The main heading is 'DÉCLARER UN ACCIDENT DU TRAVAIL'. There are three blue buttons: 'Déclarer un accident du travail' (with a person icon), 'Transmettre un flux structuré de déclaration (EDI)' (with a paper plane icon), and 'Ajouter des réserves' (with a document icon). Below the buttons is the section 'Les obligations de l'employeur' with the text: 'L'employeur est tenu, dès qu'il a connaissance d'un accident, de le déclarer sous 48 heures par tout moyen conférant date certaine à sa réception, hors dimanche et jours fériés, à la caisse primaire d'assurance maladie d'affiliation du salarié (CPAM).'

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

1  Entreprise — 2  Victime — 3  Description de l'accident — 4  Pièces jointes et réserves  
Étape optionnelle — 5  Validation

\* Champs obligatoires

### Établissement de rattachement de la victime

Sélectionnez ici l'établissement de rattachement de la victime.

ENTREPRISE \*  
CAISSE NATIONALE DE L ASSURANCE MALADIE - 180 035 024

ETABLISSEMENT \*  
180 035 024 02369

Si l'établissement pour lequel vous voulez déclarer un accident est absent de la liste, vous devez vous inscrire préalablement pour cet établissement auprès de net-entreprises pour le service DAT. Adressez-vous à votre administrateur (qui vous a remis vos identifiants et mot de passe) pour cette inscription.

Numéro et libellé voie  
26 AV PROF. A-LEMIERE

Complément d'adresse  
26-50 IMMEUBLE FRONTALIS

Code Postal 75986      Ville PARIS CEDEX 20

En cas d'adresse incorrecte veuillez vérifier l'adresse renseignée dans net-entreprises.

En cas de multi établissement ou Tiers-Déclarant, Sélectionner l'établissement de rattachement à la victime dans la liste déroulante. Limitée à 50, il faudra taper le Siren pour que le Siret souhaité s'affiche.

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

Faites vous partie d'une entreprise du secteur de l'intérim ? ⓘ Oui

Raison sociale \* 0 / 40

SIRET \* 0 / 14

Num appartement, étage, ...

Complément (entrée, immeuble, ...) 0 / 38

Voie \* 0 / 38

Mention distribution (lieu dit, BP, ...) 0 / 38

Code Postal \* 0 / 5    Commune ou cedex \* 0 / 32

## Adresse de l'entreprise utilisatrice

Faites vous partie d'une entreprise du secteur de l'intérim ? ⓘ

Non

[Abandonner la déclaration](#)

Étape suivante : Informations sur la victime (2/5)

Vous ne pouvez passer à l'étape suivante une fois tous les champs obligatoires ont été renseignés.

De plus, vous pouvez à tout moment abandonner la déclaration en cliquant sur le bouton du même nom.

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

Accueil > Déclarer un accident du travail > Nouvelle déclaration

## 2/5 - VICTIME

1 Entreprise — 2 **Victime** — 3 Description de l'accident — 4 Pièces jointes et réserves (Étape optionnelle) — 5 Validation

\* Champs obligatoires

### Identité

|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| Numéro de sécurité sociale *    | 1 85 05 89 024 [✓] |
| Numéro rattaché à la caisse B01 | 15 / 15            |
| Nom                             | GERMAIN            |
| Prénom                          | GUILLAUME          |
| Nom d'usage                     | .                  |
| Date de naissance               | 04/05/1985         |

Nationalité \*

**Le champ Nationalité est obligatoire et doit être renseigné par l'utilisateur**

Renseigner le Numéro de Sécurité Sociale (NIR)

- **Si OK** : récupération Nom / Prénom / Nom d'usage / Date de naissance / Caisse de rattachement (non modifiables par l'utilisateur)
- **KO si** : le salarié n'est pas connu au Référentiel ou si le salarié est connu au Référentiel mais pas rattaché au régime général.

Numéro de sécurité sociale \*

1 85 05 89 034 026 74 [!]

Numéro de sécurité sociale non valide 15 / 15

- Contacter le 3679 pour demander une mise à jour du dossier de l'assuré
- Envoyer une DAT Papier

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## 3/5 - DESCRIPTION DE L'ACCIDENT

Entreprise —  Victime — **3** Description de l'accident — **4** Pièces jointes et réserves  
Étape optionnelle — **5** Validation

\* Champs obligatoires

### Date et heure de l'accident

|   |  |
|---|--|
| <input type="text" value="Date de l'accident *"/>  | <input type="text" value="Horaire de l'accident *"/>  |
| Format JJ/MM/AAAA   |  |
| Accident *  | <input checked="" type="radio"/> Constaté <input type="radio"/> Connu  |
| <input type="text" value="Date *"/>              |  |
| Format JJ/MM/AAAA   |  |

Comme à chaque étape, les « \* » sont les parties à renseigner obligatoirement pour passer à l'étape suivante

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

**Lieu de l'accident** ⓘ

Précisions sur le lieu de l'accident \*

Lieu de travail habituel ▼

L'accident a-t-il eu lieu en dehors de l'établissement de rattachement de la victime ? \* ⓘ Non

**Lieu de l'accident** ⓘ

Précisions sur le lieu de l'accident \*

Lieu de travail habituel

Lieu de travail occasionnel

Lieu du repas

Au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail

**Ci** Au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas

Au cours d'un déplacement pour l'employeur

En pointant votre souris sur les zones infos bulles « i », un texte explicatif s'affiche.

L'accident a-t-il eu lieu en dehors de l'établissement de rattachement de la victime ? \* ⓘ Oui

Raison sociale 0 / 40

SIRET 0 / 14

Num appartement, étage, ... 0 / 38

Complément (entrée, immeuble, ...) 0 / 38

Voie \* 0 / 38

Mention distribution (lieu dit, BP, ...) 0 / 38

Code Postal \* Commune ou cedex \*

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## Conséquences de l'accident

L'accident a-t-il entraîné le décès de la victime ? \*  Oui

*i* En cas d'accident mortel : vous pouvez joindre l'acte de décès, s'il est en votre possession. Dans la mesure où la caisse primaire est tenue de procéder à une enquête administrative, il convient dès à présent de réunir les éléments que vous souhaitez communiquer à l'enquêteur.

L'accident a-t-il eu pour conséquence un arrêt de travail ? \*  Oui

*i* Dans le cas d'un accident avec arrêt de travail, vous devez transmettre l'attestation de salaire de votre salarié directement soit via le compte entreprise grâce au menu latéral, soit via la page d'accueil des téléservices net-entreprises via la rubrique DSIJ.

Zone facultative, non visible par défaut. Si l'utilisateur coche « oui », il devra renseigner les champs obligatoires pour pouvoir passer à l'étape suivante.

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## 4/5 - PIÈCES JOINTES ET RÉSERVES

✓ Entreprise — ✓ Victime — ✓ Description de l'accident — ✓ Pièces jointes et réserves Étape optionnelle — 5 Validation

Étape optionnelle

### Pièces jointes

Si vous souhaitez ajouter des pièces complémentaires , déposez ici vos fichiers (exemple : lettre de réserve, acte de décès , courriers divers , photos...). La taille cumulée des documents doit être inférieure à 5 Mo. Les deux formats acceptés sont PDF et JPEG.



Placez votre fichier ici

Ou

CHOISIR UN FICHER

Taille max. : 5 Mo. Formats acceptés : PDF, JPG, JPEG

Cette étape est entièrement facultative et contrairement aux autres étapes, le bouton pour passer à l'étape suivante est toujours bleu et cliquable.

### Pièces jointes

Cette rubrique propose une zone de téléchargement de documents. Seuls les formats PDF ou JPG sont autorisés avec une taille maxi de 5 Mo cumulée.

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## Réserves motivées

Si vous souhaitez émettre des réserves sur le caractère professionnel de l'accident, vous pouvez compléter le champ ci-dessous et/ou joindre un document. Cette possibilité reste ouverte pendant 10 jours à compter de la validation de votre demande.

Réserves motivées

0 / 128

[Abandonner la déclaration](#)

Retour à l'étape précédente

Étape suivante : Validation (5/5)

Zone limitée à 128 caractères.

**Caractère professionnel de l'accident** : Selon le Code de la Sécurité sociale, « est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise »

# Suivre les dossiers d'indemnités journalières

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## Sélectionner Suivre les dossiers d'indemnités Journalières

The screenshot displays the CPAM employer account interface. On the left is a navigation menu with the following items: 'Accueil', 'Vos salariés' (with an upward arrow), 'Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves', 'Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux', 'Suivre les dossiers d'indemnités journalières' (highlighted in grey), and 'Votre entreprise' (with an upward arrow). Below 'Votre entreprise' is the link 'Accéder au compte AT/MP'. The main content area features a search bar for 'ÉTABLISSEMENT' with the value '180 035 024 02369'. Below this is a breadcrumb trail: 'Accueil > Suivre les dossiers d'indemnités journalières'. The main heading is 'SUIVRE LES DOSSIERS D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES'. A sub-heading reads: 'Retrouvez ici le suivi des pièces justificatives liées aux indemnités journalières et le suivi des périodes de congé paternité de vos salariés'. At the bottom of the main content area, there is a blue button 'Nouveau dossier +' and a yellow warning banner that says: 'Attention vous avez 6 dossiers avec pièces sauvegardées et 2 dossiers avec périodes non envoyées'. At the very bottom of the interface, it shows '16 dossiers', a 'FILTRES' button, and a search bar with the text 'Rechercher par NOM ou n° de sécurité sociale' and a magnifying glass icon.

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

ÉTABLISSEMENT 180 035 024 02369

Accueil > Suivre les dossiers d'indemnités journalières > Gérer un dossier d'indemnités journalières

## GÉRER UN DOSSIER D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Les champs comportant un astérisque sont requis.

### Salarié

Numéro de sécurité sociale \* 1 85 [REDACTED] ✓

Nom GERMAIN Prénom GUILLAUME

Numéro rattaché à la caisse 801 15 / 15 Non modifiable Non modifiable

### Absence

Nature de l'absence \*

Dernier jour travaillé \* [REDACTED] Origine de l'attestation de salaire \*

Format JJ/MM/AAAA

Renseigner le Numéro de Sécurité Sociale (NIR)

- **Si OK** : récupération Nom / Prénom / Nom d'usage / Date de naissance / Caisse de rattachement (non modifiables par l'utilisateur)

- **KO si** : le salarié n'est pas connu au Référentiel ou si le salarié est connu au Référentiel mais pas rattaché au régime général, utiliser la voie postale pour la transmission de documents

Numéro de sécurité sociale \* 1 85 05 89 034 026 74 !

Numéro de sécurité sociale non valide 15 / 15

Contactez le 3679 pour demander une mise à jour du dossier de l'assuré

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

Renseigner **la nature de l'absence** « **paternité-accueil de l'enfant** » puis renseigner le **dernier jour de travail** (ne peut être postérieur à la date du jour) ; puis choisir **l'origine de l'attestation** et le **motif de création du dépôt**.

Contrôle effectué sur le SIRET et le Numéro de Sécurité Sociale sélectionnés : s'il existe déjà un dossier, l'utilisateur doit retourner sur la page de suivi et compléter ou ajouter un dépôt sur le dossier existant.

**Absence**

Nature de l'absence \*  
Paternité - Accueil de l'enfant

Dernier jour travaillé \*  
01/07/2023

Format JJ/MM/AAAA

Origine de l'attestation de salaire \*  
DSIJ issue de DSN

**Motif de création du dépôt**

Motif \*  
Demande initiale

DSIJ issue de DSN  
DSIJ issue de saisie net-entreprises

**Dossier déjà existant** ✕

Attention il existe déjà un dossier portant sur [PRÉNOM NOM] en date du [xx/xx/xxxx DJT]. Veuillez compléter le dossier existant en accédant au suivi des justificatifs d'indemnités journalières.

Annuler Revenir à la page de suivi

## **IMPORTANT :**

Dernier jour de travail = Dernier jour de congé naissance employeur

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

Lorsque vous choisissez « DSIJ issue de saisie Net-Entreprises », le message suivant apparaît afin de savoir si vous souhaitez déclarer les périodes de fractionnement du congé paternité.

 Souhaitez-vous déclarer les périodes de fractionnement du congé paternité ?

Si non:

Le message suivant apparaît et continuer votre démarche.

**Rappel :** Si l'attestation provient de DSN, pas de saisie de période.

 Je ne veux pas déclarer les périodes de fractionnement du congé paternité.

Si oui:

Répondre à la question suivante posée.

 Avez-vous déjà été indemnisé sur une période pour ce dossier ?

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## **IMPORTANT :**

Dernier jour de travail = Dernier jour de congé employeur

Si vous répondez non, le pavé suivant apparaît :

 Je n'ai pas été indemnisé pour ce dossier, les périodes de fractionnement peuvent être saisies dans le pavé ci-dessous. Annuler

---

**Périodes**

Les périodes de congé paternité peuvent être saisies dans le formulaire ci-dessous conformément aux règles de fractionnement définies. [En savoir plus](#) 

Naissance multiple 

 Lien vers ameli.fr sur le congé paternité

---

**Période 1 (4 jours minimum)** 

|   |   |                                   |
|---|---|-----------------------------------|
| Nombre de jours déclarés :  |   | Nombre de jours restants :        |
| <input type="text" value="01/07/2023"/> <br><small>Format JJ/MM/AAAA</small> | <input type="text" value=""/> <br><small>Format JJ/MM/AAAA</small> | Statut de la période <b>Aucun</b> |

Si présence d'une naissance multiple, cocher la case. L'info bulle « i » vous précise la durée globale de 32 jours calendaires dans ce cas.

Puis la dernière partie correspond à la saisie du fractionnement du congé.

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

The screenshot displays the CPAM account interface with two periods. The first period, 'Période 1 (4 jours minimum)', has a start date of 01/07/2023 and an end date of 06/07/2023, with 5 declared days and 0 remaining days. The second period, 'Période 2 de fractionnement', has a start date of 24/07/2023 and an end date of 13/08/2023, with 20 declared days and 0 remaining days. A calendar for July 2023 is open, showing the 25th as a greyed-out date. A message for the second period states: 'La période saisie est conforme - les 25 jours ont été posés.' The interface includes input fields for dates, a calendar, and status indicators.

Le calendrier affiche en gras les 25 jours réglementaires. Le reste du calendrier n'est pas cliquable (gris clair).

Le Dernier jour de travail s'enregistre automatiquement selon les informations saisies. Concernant la date de fin, la saisir manuellement ou à l'aide du calendrier. Si la date saisie est bien comprise entre 4 et 25 jours, le message « la période saisie est conforme ».

Le nombre de jours déclarés et restants se calcule automatiquement à chaque étape.

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## Contrôle de la cohérence des dates saisies

|  |  |                                   |
|--|--|-----------------------------------|
| <b>Période 1 (4 jours minimum)</b> ⓘ                           | Nombre de jours déclarés : 5                     | Nombre de jours restants : 20     |
| Dernier jour travaillé *<br>01/07/2023<br>Format JJ/MM/AAAA    | Date de fin *<br>06/07/2023<br>Format JJ/MM/AAAA | Statut de la période <b>Aucun</b> |
| ✔ La période saisie est conforme.                              |  |                                   |
| <b>Période 2 de fractionnement</b> ⓘ                           | Nombre de jours déclarés : 13                    | Nombre de jours restants : 7      |
| Dernier jour travaillé *<br>24/07/2023<br>Format JJ/MM/AAAA    | Date de fin *<br>06/08/2023<br>Format JJ/MM/AAAA | Statut de la période <b>Aucun</b> |
| ✔ La période saisie est conforme.                              |  |                                   |
| <b>Période 3 de fractionnement</b> ⓘ                           | Nombre de jours déclarés : 7                     | Nombre de jours restants : 0 🗑️   |
| Dernier jour travaillé *<br>16/08/2023<br>Format JJ/MM/AAAA    | Date de fin *<br>23/08/2023<br>Format JJ/MM/AAAA | Statut de la période <b>Aucun</b> |
| ✔ La période saisie est conforme - les 25 jours ont été posés. |  |                                   |

Si la saisie entière est correcte, l'écran est le suivant.

**Rappel** : la 3<sup>e</sup> période est de 5 jours minimum; si la saisie est inférieure, ce message apparaît :

|  |  |                                   |
|--|--|-----------------------------------|
| Dernier jour travaillé *<br>16/08/2023<br>Format JJ/MM/AAAA          | Date de fin *<br>18/08/2023<br>Format JJ/MM/AAAA | Statut de la période <b>Aucun</b> |
| ❗ La durée de cette période doit être supérieure ou égale à 5 jours. |  |                                   |

De plus, si les 25 jours ne sont pas utilisés, l'outil prévient l'utilisateur :

|   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| Dernier jour travaillé *<br>16/08/2023<br>Format JJ/MM/AAAA   | Date de fin *<br>22/08/2023<br>Format JJ/MM/AAAA | Statut de la période <b>Aucun</b> |
| ⚠ Attention, la durée globale des périodes posées est inférieure à 25 jours. Si cette période est validée, 1 jours ne pourront plus être posés. |  |                                   |

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## Constituer le dépôt

Le fichier **doit être au format .pdf** et **ne doit pas être protégé par un mot de passe**. La taille cumulée des justificatifs d'un dépôt **ne peut pas dépasser 5 Mo**. Dans le cas d'un dépassement, merci de créer un nouveau dépôt associé au dossier du salarié.

Motif de création du dépôt

Demande initiale

### Type de justificatif à transmettre

(0 Mo taille du dépôt)

-  Extrait d'acte de naissance de l'enfant 
-  Courrier avec dates de début et fin de congé parental d'éducation, autorisé par l'employeur 
-  Bulletin d'hospitalisation 
-  Contrat d'apprentissage 
-  Courrier de justificatif d'écarts sur les salaires 

Ajouter les pièces nécessaires au dossier en les téléchargeant en cliquant sur :  ». Le format de vos pièces doit être en PDF et la taille cumulée du dépôt ne doit pas dépasser 5 Mo.

Une fois vos pièces ajoutées, vous pouvez soit les visualiser «  », soit les supprimer «  »

### Type de justificatif à transmettre

(124.91 Ko taille du dépôt)

-  Extrait d'acte de naissance de l'enfant  
Formulaire Délégation.pdf 124.91 Ko  
-  Courrier avec dates de début et fin de congé 

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## En cas de situation spécifique

Pour répondre à une situation spécifique, vous pouvez ajouter ici un ou plusieurs justificatifs non mentionnés précédemment

Ajouter un justificatif supplémentaire +

## Commentaire

Rédiger votre commentaire...

0 / 150

[Abandonner le dépôt](#) ←

Sauvegarder

Valider

Finir votre saisie en mettant un commentaire (150 caractères maximum).

« **Valider** » enverra vos informations saisies à la CPAM.

« **Sauvegarder** » enregistrera votre saisie et vous pourrez la compléter ultérieurement.

# Présentation du compte entreprise focus CPAM

## Temps D'échange





## 4 – Présentation du compte entreprise focus Taux AT-MP



# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

**ÉTABLISSEMENT** 322 894 163 00011

## Vos salariés

- Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves
- Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux
- Suivre les dossiers d'indemnités journalières

## Votre entreprise

- Consulter les taux de cotisation AT/MP
- Consulter les données pour mon prochain taux
- Prévenir les risques professionnels
- Obtenir une Subvention Prévention

## Mes obligations

- Participer à une enquête
- Obtenir de l'assistance

## Vos raccourcis

- Déclarer un accident du travail
- Gérer un dossier d'indemnités journalières
- Obtenir une Subvention Prévention

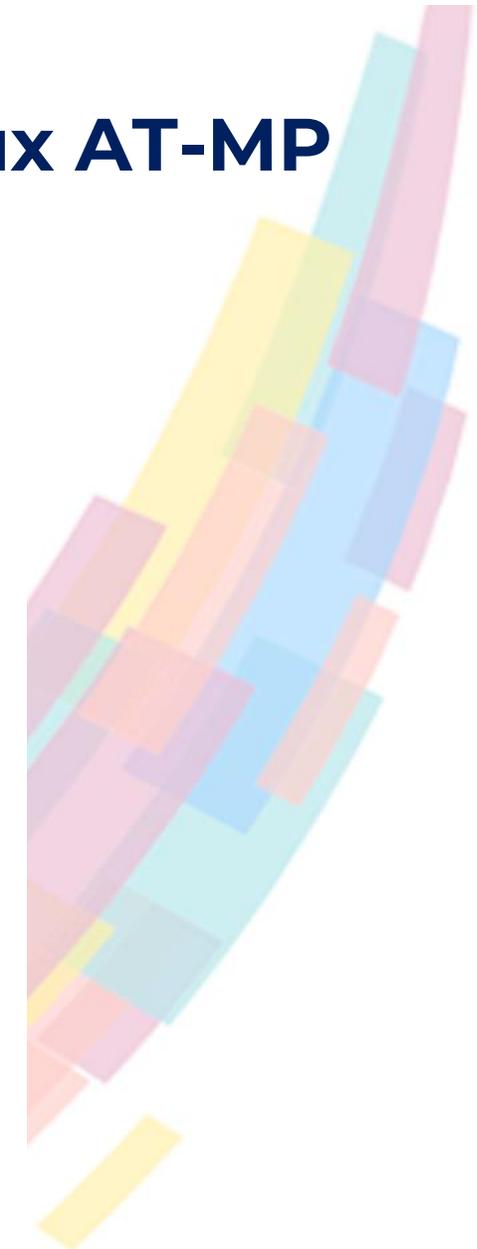
## Taux de cotisation AT/MP en vigueur

5.87 %

En 2023, votre taux était de 4.70%

Télécharger la notification de taux

Consulter le détail des taux



# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

## L'accès au service

Si le tiers déclarant a bien effectué une DSN dans les 3 derniers mois pour son client, il peut alors accéder aux différentes fonctions du compte entreprise à l'exception de « Télécharger mes décisions de taux AT/MP ». Une infobulle précise : « En tant que tiers déclarant vous n'avez pas accès à cette fonctionnalité. Seul l'employeur peut la consulter. »

Le tiers déclarant

The screenshot shows the 'Compte entreprise' interface for 'SAINT POL AMBULANCES'. The page title is 'TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES'. The user is logged in as 'CDR LILLE' with SIRET '32122578100020'. The interface includes a navigation menu on the left with options like 'Consulter les taux de cotisation AT/MP' and 'Mes obligations'. The main content area shows the company name 'SAINT POL AMBULANCES - 321225781' and the establishment number '321 225 781 00020'. Below this, there are tabs for 'Vos taux en vigueur' and 'Historique de vos taux'. A table displays the current rate information:

| Caisse Régionale   | Etablissement                           | Code Risque | Date d'effet | Date de la décision | Taux               |
|--------------------|---|-------------|--------------|---------------------|--------------------|
| 59 - Nord Picardie | SAINT POL AMBULANCES<br>321225781 00020 | 851JA       | 01/01/2024   | 15/12/2023          | 4,29% <sup>1</sup> |

1 : Taux calculé selon les nouvelles règles de tarification applicables au 01 janvier 2024 (décret n° 2010-753 du 5 juillet 2020)

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

## Fonctionnalités du compte AT/MP

**Assurance Maladie** | **Compte entreprise** | Vos démarches maladie et risques professionnels | CDR LILLE | 384 627 170 00036

**Votre entreprise** | ENTREPRISE | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE - 384 627 170

Consulter les taux de cotisation AT/MP

Consulter les données pour mon prochain taux

Prévenir les risques professionnels

Obtenir une Subvention Prévention

Mes obligations

ÉTABLISSEMENT | 384 627 170 00036

Accueil > Consulter les taux de cotisation

### TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Vos taux en vigueur | Historique de vos taux

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisation AT/MP a valeur de notification. La date mentionnée dans la colonne « Date de notification de la décision » après le premier téléchargement correspond à la date de départ du délai de recours. Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à la date de mise à disposition. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

Télécharger les décisions de taux

Les taux | Les comptes employeurs | Les feuilles de calculs | Exporter les données de la page | Filtrer | Filtrer par N° SIRET

| Caisse Régionale   | Etablissement                                   | Code Risque | Date d'effet | Date de la décision | Décision de taux | Date de notification de la décision | Taux                |
|--------------------|---|-------------|--------------|---------------------|------------------|-------------------------------------|---------------------|
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2024   | 15/12/2023          |                  | 03/01/2024 LAMRI ALI                | 0,52 % <sup>1</sup> |

1 : Taux calculé selon les nouvelles règles de tarification applicables au 01 janvier 2012 (décret n° 2010-753 du 3 juillet 2010)

Éléments par page 20 | 1 - 1 de 1

Les données pour mon prochain taux

Accédez à la liste des accidents du travail et des maladies professionnelles qui affecteront votre prochain taux de cotisation.

Consulter les AT/MP passés



**Floutage du Taux :**  
Les données AT sont  
inaccessibles tant que  
la décision de taux  
AT/MP n'est pas  
téléchargée

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

## MANIPULATION

Voir le taux en vigueur (affichage du taux sur l'année en cours).

## MANIPULATION

Bouton avec nouvelle fonctionnalité permettant de télécharger toutes les décisions ou celles non téléchargées

### TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Vos taux en vigueur

Historique de vos taux

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisation AT/MP a valeur de notification. La date mentionnée dans la colonne « Date de notification de la décision » après le premier téléchargement correspond à la date de départ du délai de recours. Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à la date de mise à disposition. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

Télécharger les décisions de taux

## MANIPULATION

Téléchargement de la décision sur la ligne de taux

| Calendrier régional | Établissement                                   | Décision de taux | Date de notification de la décision | Taux                |
|---------------------|---|------------------|-------------------------------------|---------------------|
| 59 - Nord Picardie  | TRANSPORTS DELCROIX DE DOUAI<br>322894163 00011 |                  | 26/03/2024 COR LILLE                | 5,87 % <sup>1</sup> |
| 59 - Nord Picardie  | TRANSPORTS DELCROIX DE DOUAI<br>322894163 00011 |                  | 03/01/2024 KTBWIT EMMANUEL          | 4,66 % <sup>1</sup> |

## INFORMATIONS

Détail du calcul de taux et PDF de la décision de taux accessible si celle-ci a été téléchargée.

## INFORMATIONS

Les taux sont affichés ici. Lorsque les taux sont floutés, il y a absence de téléchargement de la décision des taux.

Exporter les données

Filtrer

Filtrer par N° SIRET

|              |                  |                     |
|--------------|------------------|---------------------|
| PDF          | Code Risque      | Taux                |
| CSV          | Décision de taux | 5,87 % <sup>1</sup> |
| Excel (xlsx) | Caisse régionale | 4,66 % <sup>1</sup> |

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

## Consulter les taux de cotisations

Intranet v.10.0.7 (RPP) Retour

**l'Assurance Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Après assurance, protéger mieux

**Compte entreprise**  
Vos démarches maladie et risques professionnels

COR LILLE  
384 627 170 00036

ENTREPRISE VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE - 384 627 170

Votre entreprise

- Consulter les taux de cotisation AT/MP
- Consulter les données pour mon prochain taux AT/MP
- Prévenir les Risques professionnels
- Mes obligations

ÉTABLISSEMENT 384 627 170 00036

Accueil > Consulter les taux de cotisation

### TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES ⓘ

Vos taux en vigueur Historique de vos taux

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisation AT/MP a valeur de notification. La date mentionnée dans la colonne « Date de notification de la décision » après le premier téléchargement correspond à la date de départ du délai de recours. Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à la date de mise à disposition. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

Télécharger les décisions de taux ↓

Les taux ↓ Les comptes employeurs ↓ Les feuilles de calculs ↓ Exporter les données de la page ↓ Filtrer Rechercher par N° SIRET 🔍

| Caisse Régionale   | Etablissement                                   | Code Risque | Date d'effet | Date de la décision | Décision de taux | Date de notification de la décision | Taux                |
|--------------------|---|-------------|--------------|---------------------|------------------|-------------------------------------|---------------------|
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2024   | 15/12/2023          | ↓                | 03/01/2024 LAMRI ALI                | 0,52 % <sup>1</sup> |

1: Taux calculé selon les nouvelles règles de tarification applicables au 01 janvier 2012 (décret n° 2010-753 du 3 juillet 2010)

Éléments par page 20 1 - 1 de 1

Les données pour mon prochain taux  
Accédez à la liste des accidents du travail et des maladies professionnelles qui affecteront votre prochain taux de cotisation.

Consulter les AT/MP passés

La bulle informant de l'accès au détail se fait au passage de la souris avec l'information « cliquer ici pour afficher le détail du taux » (détail du calcul accessible en cliquant sur la ligne de taux accessible uniquement en cas de tarification calculée).

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

Intranet v.10.0.7 [RPP] Retour

**L'Assurance Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELLS  
Agir ensemble, protéger chacun

**Compte entreprise**  
Vos démarches maladie et risques professionnels

**CDR LILLE**  
384 627 170 00036

---

**Votre entreprise** ENTREPRISE VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE - 384 627 170

Accueil > Consulter les taux de cotisation > **Détail du taux**

## DÉTAIL DU TAUX : NOTIFIÉ LE 15/12/2023

[Exporter les données](#)

|   |  |
|---|--|
| Date de notification<br><b>15/12/2023</b> | Date d'effet<br><b>01/01/2024</b>                  |
| NIC section<br><b>00036 01</b>            | Valeur triennale risque section<br><b>23 883 €</b> |
| Salaires<br><b>63 593 751 €</b>           | Taux misde<br><b>0,52 %</b>                        |
| Taux brut<br><b>0,04 %</b>                | Cotisation supplémentaire<br>-                     |
| Cotisation complémentaire<br>-            | Ristourne<br>-                                     |

|  |  |
|--|--|
| Raison sociale<br><b>VALLOUREC</b>             | SIRET<br><b>[REDACTÉ]</b>                |
| Section<br><b>01</b>                           | Code Risque<br><b>283CH</b>              |
| Mode de tarification<br><b>Taux individuel</b> | Fonction support<br><b>non</b>           |
| CTN<br><b>A</b>                                | Option tarifaire<br><b>Etablissement</b> |

Libellé du Risque  
Fabrication de tubes en acier ou de tubes isolateurs (sauf tubes en fonte).  
Fabrication de chaudières de contenants (réservoirs, citernes, bouteilles pour gaz comprimés), de générateurs de vapeur et accessoires, d'équipements généralement sous pression et de chaudières nucléaires.  
Fabrication de tuyaux métalliques flexibles.

Lieu du Risque  
**54 RUE ANATOLE FRANCE AULNOYE AYMERIES 59620 AULNOYE AYMERIES**

### Détermination du taux de la section d'établissement ⓘ

Taux individuel  
**0,52 %**

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| Effectif réel<br><b>544</b>                 | Effectif retenu<br><b>544</b>   |
| Taux brut ⓘ<br><b>0,04 %</b>                | Taux net ⓘ<br><b>0,52 %</b>     |
| Taux de l'année précédente<br><b>0,61 %</b> | Taux collectif<br><b>3,99 %</b> |

### Détermination de la valeur du risque ⓘ

## Votre entreprise

Consulter les taux de cotisation AT/MP

Consulter les données pour mon prochain taux

Prévenir les risques professionnels

Obtenir une Subvention Prévention

Mes obligations

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

Intranet v.10.0.7 [RPP] Retour

**l'Assurance Maladie** **PROFESIONNELS** **Compte entreprise** Vos démarches maladie et risques professionnels CDR LILLE  
384 627 170 00036

**ENTREPRISE** VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE - 384 627 170

**ÉTABLISSEMENT** 384 627 170 00036

Accueil > Consulter les taux de cotisation

## TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Vos taux en vigueur Historique de vos taux

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisation AT/MP a valeur de notification. La date mentionnée dans la colonne « Date de notification de la décision » après le premier téléchargement correspond à la date de départ du délai de recours. Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à la date de mise à disposition. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

[Télécharger les décisions de taux](#)

Les taux Les comptes employeurs Les feuilles de calcul Exporter les données de la page Filtre Filtre par N° SIRET

| Caisse Régionale   | Etablissement                                   | Code Risque | Date d'effet | Date de la décision | Décision de taux  | Date de notification de la décision | Taux                |
|--------------------|---|-------------|--------------|---------------------|-------------------|-------------------------------------|---------------------|
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2024   | 15/12/2023          | <a href="#">↓</a> | 03/01/2024 LAMRI ALI                | 0,52 % <sup>3</sup> |
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2023   | 16/12/2022          | <a href="#">↓</a> | 09/01/2023 REMY VALERIE             | 0,61 % <sup>3</sup> |
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2022   | 17/12/2021          | <a href="#">↓</a> | 10/01/2022 REMY VALERIE             | 0,61 % <sup>3</sup> |
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2021   | 31/05/2021          | <a href="#">↓</a> | 02/06/2021 REMY VALERIE             | 0,71 % <sup>3</sup> |
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2020   | 31/05/2021          | <a href="#">↓</a> | 05/08/2021 LAMRI ALI                | 1,18 % <sup>3</sup> |

3 : Taux calculé selon les nouvelles règles de tarification applicables au 01 janvier 2012 (décret n° 2010-753 du 5 juillet 2010)

Éléments par page 20 1 - 5 de 5

**Les données pour mon prochain taux**

Accédez à la liste des accidents du travail et des maladies professionnelles qui affecteront votre prochain taux de cotisation.

[Consulter les AT/MP passés](#)

Version : 10.0.12

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP



## MANIPULATION

Affichage des taux pour lesquels une décision a été notifiée sur les années précédentes

Vos taux en vigueur

Historique de vos taux

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisation AT/MP a valeur de notification. La date mentionnée dans la colonne « Date de notification de la décision » après le premier téléchargement correspond à la date de départ du délai de recours. Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à la date de mise à disposition. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

Télécharger les décisions de taux

Tous les taux

Non encore téléchargés

| Caisse Régionale   | Etablissement                                   | Code Risque | Date d'effet | Date de la décision | Décision de taux | Date de notification de la décision | Taux                |
|--------------------|---|-------------|--------------|---------------------|------------------|-------------------------------------|---------------------|
| 59 - Nord Picardie | TRANSPORTS DELCROIX DE DOUAI<br>322894163 00011 | 602MG       | 01/01/2024   | 26/03/2024          |                  | 26/03/2024 CDR LILLE                | 5,87 % <sup>1</sup> |
| 59 - Nord Picardie | TRANSPORTS DELCROIX DE DOUAI<br>322894163 00011 | 602MG       | 01/01/2024   | 15/12/2023          |                  | 03/01/2024 KTBYIT EMMANUEL          | 4,66 % <sup>1</sup> |
| 59 - Nord Picardie | TRANSPORTS DELCROIX DE DOUAI                    | 602MG       | 01/01/2019   | 10/01/2023          |                  | 26/03/2023 PDRD ARNAUD              | 3,48 % <sup>1</sup> |



Le téléchargement d'une décision de taux a valeur de notification

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

Télécharger les décisions de taux

**i** **INFORMATIONS**  
Notification d'un recalcul du taux de cotisation

**i** **INFORMATIONS**  
Feuille de calcul – Compte Triennal

**1**



**Vos contacts**  
CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL  
NORD-PICARDIE  
11 ALLEE VAUBAN  
59662 VILLENEUVE-D'ASCQ CEDEX  
Pour nous appeler  
Accueil : 3679  
Risques professionnels : UF - PTF0009

**Identification**  
Siret : 322894163 00011  
Adresse de : RUE FRANCISCO FERRER  
59950 AUBY  
Régime : CC  
CTN : CC  
Section : 01  
Code risque : 602MG

SAS TRANSPORTS DELCROIX DE DOUAI  
R FRANCISCO FERRER  
59950 AUBY

Le 26/03/2024

**Objet : Notification d'un recalcul de votre taux de cotisation**

Madame, Monsieur,

Les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles sont assurés collectivement par les entreprises. Ces cotisations indemnisent les salariés victimes d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle. Le taux annuel de cotisation est donc fixé en fonction du risque que présente l'activité de chacune des entreprises cotisantes.

Depuis le 1er janvier 2018 le taux de cotisation intègre la majoration relative au financement du compte professionnel de prévention.

**Le taux de cotisation** pour la section 01 de votre établissement - SIRET n° 322894163 00011 - classé sous le code risque 602MG (Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur.) est fixé à **5,87 % à effet du 01/01/2024**.

Votre taux tient compte de la sinistralité de votre établissement. Vous trouverez le justificatif de calcul de ce taux au verso.

**Les cotisations ATMP sont payables à l'Urssaf dont dépendent vos établissements.**  
Conservez ce courrier de notification de votre taux et donnez une copie à votre comptable s'il établit pour vous les déclarations sociales.

Toute évolution de votre activité entraînant une aggravation des risques encourus par vos salariés doit nous être déclarée (article L 242-5 du code de la Sécurité Sociale). Si l'activité décrite par votre numéro de risque ne correspond pas à celle exercée par vos salariés, je vous invite à nous contacter aux numéros indiqués sur ce courrier pour faire le point de votre situation.

Le Directeur  
  
Christèle Niska

Conformément aux articles 34 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et d'informations vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous à votre Comité ou à la Cnam pour la région Ile de France.

**Possibilités de recours - Forme et délai** (article L 411-2-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et article R 142-1-A-BI du code de la sécurité sociale)  
Recours gracieux : 1 mois après la date de votre courrier dans un délai de 2 mois, à compter de la date de réception de la présente notification, par lettre recommandée avec accusé de réception.  
Recours contentieux : 1 mois après la date de votre courrier dans un délai de 2 mois, à compter de la date de réception de la présente notification, par voie d'assignation devant le Conseil d'Etat d'Amiens (article D2 31-12 du code de l'organisation judiciaire) à une audience préalablement indiquée par le premier Président ou son délégué - Cour d'Appel d'Amiens - Service de la protection sociale - Section 14bis - 18 rue Robert Descaux - 80000 Amiens.  
Une copie de la décision adoptée est jointe à l'assignation. A peine de nullité du recours introduit, une copie de l'assignation est déposée au greffe de la Cour d'Appel avant la date fixe pour l'audience.

**2**



**Vos contacts**  
CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL  
NORD-PICARDIE  
11 ALLEE VAUBAN  
59662 VILLENEUVE-D'ASCQ CEDEX  
Pour nous appeler  
Accueil : 3679  
Risques professionnels : UF - PTF0009

SAS TRANSPORTS DELCROIX DE DOUAI  
R FRANCISCO FERRER  
59950 AUBY

Le 26/03/2024

**FEUILLE DE CALCUL – COMPTE TRIENNAL**  
HORS BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - TAUX MIXTE

| SIRET  | Section | RISQUE | FB | CTN | LIEU DU RISQUE                              |
|--|---------|--------|----|-----|---|
| 322894163 00011  | 01      | 602MG  |    | CC  | RUE FRANCISCO FERRER<br>LILLE<br>59950 AUBY |
| Informations ci-dessus à rappeler dans tout document obligatoire   |         |        |    |     |   |
| NATURE DES ACTIVITES VISEES SOUS LE NUMERO DE RISQUE CI-DESSUS<br>Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur. |         |        |    |     |   |

**COMPTE TRIENNAL - DETERMINATION DE LA VALEUR DU RISQUE**

| ANNEE         | CCM IT1     | CCM IT2     | CCM IT3      | CCM IT4      | CCM IT5      | CCM IT6      | CCM IP1     | CCM IP2  | CCM IP3  | CCM IP4       |
|---------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|----------|----------|---------------|
| 2020          | 2           | 5           | 1            | 3            | 2            | 1            | 0           | 0        | 0        | 0             |
| 2021          | 3           | 9           | 5            | 2            | 1            | 1            | 0           | 0        | 0        | 0             |
| 2022          | 4           | 3           | 2            | 4            | 2            | 0            | 1           | 0        | 0        | 2             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>9</b>    | <b>17</b>   | <b>8</b>     | <b>9</b>     | <b>5</b>     | <b>2</b>     | <b>1</b>    | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>2</b>      |
| <b>VALEUR</b> | <b>2026</b> | <b>9188</b> | <b>13712</b> | <b>40728</b> | <b>42776</b> | <b>71928</b> | <b>2248</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>199924</b> |

Valeur du risque = somme du nombre de années par CCM x tarif du CCM correspondant

| MAJORATION FORFAITAIRE | RISQUE TRAJET | CHARGES    | COMPENSATION | PENIBILITE  |
|------------------------|---------------|------------|--------------|-------------|
| - X - 0,17             |               | - Y - 58 % | - Z - 0,16   | - Z' - 0,03 |

| EXERCICES    | MASSÉ SALARIALE (M) | VALEUR DU RISQUE (A) |
|--------------|---------------------|----------------------|
| 2020         | 4256512             | 71512                |
| 2021         | 4442150             | 87975                |
| 2022         | 4677324             | 1143330              |
| <b>TOTAL</b> | <b>13376986</b>     | <b>1282816</b>       |

| DETERMINATION DU TAUX             |         |                           |
|-----------------------------------|---------|---------------------------|
| Effectif réél :                   | 143     | Taux mixte (M*(D1)+(F*F)) |
| Effectif réparti - E              | 143     | Taux mixte arrondi        |
| Taux brut C*(M*(100/B))           | 0,5878  | Taux exercice arrondi     |
| Taux net : D*(C*(X)(1+Y)+(Z+Z'))  | 15,6073 |                           |
| Taux cotisant - F                 | 0,22    |                           |
| Fraction de taux net              | 0,951   |                           |
| G*(D)*(130)* (E-20) + 0,1         | 0,048   |                           |
| Fraction de taux cotisant net - G | 0,048   |                           |
| Taux mixte (6C/48)                | 5,87    |                           |

**CUMULS TRIENNAUX DE LA SECTION D'ETABLISSEMENT ET CUMUL DES SECTIONS DE MEME RISQUE**

| NIC SE       | CCM IT1  | CCM IT2   | CCM IT3  | CCM IT4  | CCM IT5  | CCM IT6  | CCM IP1  | CCM IP2  | CCM IP3  | CCM IP4  | Vale. Ris. (A) |
|--------------|----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------------|
| 00011 01     | 9        | 16        | 8        | 9        | 5        | 2        | 1        | 0        | 0        | 2        | 1278547        |
| <b>TOTAL</b> | <b>9</b> | <b>17</b> | <b>8</b> | <b>9</b> | <b>5</b> | <b>2</b> | <b>1</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>2</b> | <b>1282816</b> |

**TAUX APPLICABLE**

| NIC      | Val. Trien Risq. se | Salaires | Taux brut section | Taux brut entrep. | Tx indiv (scréts) | Cotis supp | Cotis compl | Régime | Taux applicable | Date d'effet |
|----------|---------------------|----------|-------------------|-------------------|-------------------|------------|-------------|--------|-----------------|--------------|
| 00011 01 | 1278547             | 10319487 | 12,3026           | 9,5878            | 5,87              | 0          | 0           | 0      | 5,87            | 01/01/2024   |

La loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès de notre organisme.

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

Intranet v.10.0.7 [RPP]

l'Assurance Maladie  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun

Compte entreprise  
Vos démarches maladie et risques professionnels

CDR LILLE  
384 627 170 00036

ENTREPRISE VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE - 384 627 170

Votre entreprise  
Consulter les taux de cotisation AT/MP  
Consulter les échéances pour mon prochain taux AT/MP  
Prévenir les Risques professionnels  
Mes obligations

ÉTABLISSEMENT 384 627 170 00036

Accueil > Consulter les taux de cotisation

## TAUX DE COTISATION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Vos taux en vigueur Historique de vos taux

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisation AT/MP a valeur de notification. La date mentionnée dans la colonne « Date de notification de la décision » après le premier téléchargement correspond à la date de départ du délai de recours. Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à la date de mise à disposition. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

Télécharger les décisions de taux

Les taux Les comptes employeurs Les feuilles de calculs Exporter les données de la page Filtrer Filtrer par N° SIRET

| Caisse Régionale   | Etablissement                                   | Code Risque | Date d'effet | Date de la décision | Décision de taux | Date de notification de la décision | Taux                |
|--------------------|---|-------------|--------------|---------------------|------------------|-------------------------------------|---------------------|
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2024   | 15/12/2023          |                  | 03/01/2024 LAMRI ALI                | 0,52 % <sup>3</sup> |
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2023   | 16/12/2022          |                  | 09/01/2023 REMY VALERIE             | 0,52 % <sup>3</sup> |
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2022   | 17/12/2021          |                  | 10/01/2022 REMY VALERIE             | 0,61 % <sup>3</sup> |
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2021   | 31/05/2021          |                  | 02/06/2021 REMY VALERIE             | 0,71 % <sup>3</sup> |
| 59 - Nord Picardie | VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE<br>384627170 00036 | 283CH       | 01/01/2020   | 31/05/2021          |                  | 05/08/2021 LAMRI ALI                | 1,18 % <sup>3</sup> |

1 : Taux calculé selon les nouvelles règles de tarification applicables au 01 janvier 2010 (décret n° 2010-753 du 1 juillet 2010)

Éléments par page 20 1 - 5 de 5

Les données pour mon prochain taux  
Accédez à la liste des accidents du travail et des maladies professionnelles qui affecteront votre prochain taux de cotisation.  
Consulter les AT/MP passés

Version : 10.0.12

Cette page permet, via le bouton « Consulter les AT/MP passés », d'accéder aux données du prochain taux AT/MP de l'établissement

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

L'accès aux données AT/MP pour le prochain taux

The screenshot displays the 'Compte entreprise' interface for 'ENTREPRISE VALLUREC OIL AND GAS FRANCE - 384 627 170'. The main section is titled 'LES DONNÉES POUR MON PROCHAIN TAUX AT/MP' and shows search filters for the year 2023. The filters include: 'Lieu Région' (Tous), 'CTI' (Tous), 'Code Risque' (Tous), 'Type (AT/MP)' (Tous), 'Date Sinistre' (calendar icon), 'Date notif IP/Décl' (calendar icon), 'CCM-IT' (Tous), and 'CCM-IP' (Tous). There are 'Rechercher' and 'Annuler la sélection' buttons. Below the filters is a table with the following columns: An, NIC SE, Risque Fonctions supports CTS, NCS Nom Prénoms, Type de sinistre, Dates Sinistre Notification, Nb jours après, CCM IT, Date Notification IP ou Décl, % IP, CCM IP, Recours Tiers, % ETT ETT, and Valeur indicative du Risque. The table shows data for the exercise 2023 - Code Risque : 283CH, with a total indicatif IT of 1 148 € and a total indicatif IP of 0 €. The data rows are as follows:

| An  | NIC SE   | Risque Fonctions supports CTS | NCS Nom Prénoms                            | Type de sinistre | Dates Sinistre Notification | Nb jours après | CCM IT | Date Notification IP ou Décl | % IP | CCM IP | Recours Tiers | % ETT ETT | Valeur indicative du Risque |
|---|----------|-------------------------------|--|------------------|-----------------------------|----------------|--------|------------------------------|------|--------|---------------|-----------|-----------------------------|
| Exercice : 2023 - Code Risque : 283CH   |          |                               |  |                  |                             |                |        |                              |      |        |               |           |                             |
| Section : 384627170 00036 01   Salaires : 18 722 147 €   Effectif : 459   Valeur indicative du risque : 1 148 € |          |                               |  |                  |                             |                |        |                              |      |        |               |           |                             |
| Total indicatif IT : 1 148 €   Total indicatif IP : 0 €   |          |                               |  |                  |                             |                |        |                              |      |        |               |           |                             |
| 2023  | 00036 01 | 283CH A                       | 1870609172059 29 231219 593 DUFOUR MATTHEU | AT               | 19/12/2023 09/01/2024       | 0              | 1      | 287 €                        | -    | -      | -             | -         | 287 €                       |
| 2023  | 00036 01 | 283CH A                       | 182039033013 29 231124 595 HALLANT JEROME  | AT               | 24/11/2023 02/02/2024       | 0              | 1      | 287 €                        | -    | -      | -             | -         | 287 €                       |
| 2023  | 00036 01 | 283CH A                       | 1730462041177 49 231120 593 HACCART THERY  | AT               | 20/11/2023 11/12/2023       | 0              | 1      | 287 €                        | -    | -      | -             | -         | 287 €                       |
| 2023  | 00036 01 | 283CH A                       | 1740859122033 90 230208 597 DALBY CEDRIC   | AT               | 06/02/2023 06/01/2023       | 0              | 1      | 287 €                        | -    | -      | -             | -         | 287 €                       |
| Section : 384627170 00085 01   Salaires : 5 383 085 €   Effectif : 56   Aucun sinistre                          |          |                               |  |                  |                             |                |        |                              |      |        |               |           |                             |

At the bottom right, there is a pagination control showing 'Éléments par page 20' and '1 - 8 de 8'.

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

## Prévenir les risques professionnels

Intranet v.10.0.7 (RPP) Retour

**l'Assurance Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun.

**Compte entreprise**  
Vos démarches maladie et risques professionnels

CDR LILLE  
384 627 170 00036

---

**ENTREPRISE** VALLOUREC OIL AND GAS FRANCE - 384 627 170

**Votre entreprise**

Consulter les taux de cotisation AT/MP

Consulter les données pour mon prochain taux

Prévenir les risques professionnels

Obtenir une Subvention Prévention

Mes obligations

**ÉTABLISSEMENT** 384 627 170 00036

Accueil > Prévenir les risques professionnels

### PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

**Attestation des indicateurs risques professionnels**

Cette rubrique permet de consulter et télécharger votre attestation des indicateurs des risques professionnels

[Obtenir mon attestation](#)

**Bilan risques professionnels au 03/10/2024 \***

[Télécharger mon bilan](#)

**Infos établissement**

 Votre établissement comptabilise 4 sinistres depuis 3 ans

Secteur d'activité  
**Industrie manufacturière**

Code NAF  
C

ERectif  
484

**Sinistralité**

| Années | Accidents de travail | Accidents de trajet | Maladies professionnelles |
|--------|----------------------|---------------------|---------------------------|
| 2022   | 0                    | 0                   | 0                         |
| 2021   | 2                    | 0                   | 0                         |
| 2020   | 1                    | 1                   | 0                         |

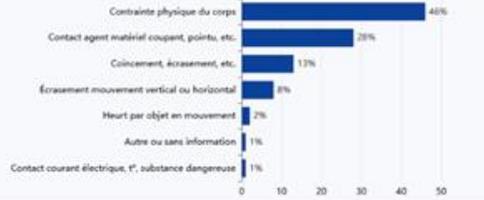
⚠ Les données 2022 rendent compte de façon incomplète des expositions aux risques et de leurs évolutions. C'est pourquoi le bilan des risques professionnels présenté porte essentiellement sur l'année 2021.

**Les risques professionnels de votre secteur**

Répartition des accidents de travail selon les risques à l'origine



Répartition des accidents de travail selon les modalités de blessure



# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

En cliquant sur ce bouton, vous pourrez obtenir l'attestation des indicateurs risques professionnels

## PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

### Attestation des indicateurs risques professionnels

Cette rubrique permet de consulter et télécharger votre attestation des indicateurs des risques professionnels

### Bilan risques professionnels au 18/04/2024 \*

#### Infos établissement

 Votre établissement comptabilise 40 sinistres depuis 3 ans

Secteur d'activité  
Transports et entreposage

Code NAF  
H

Effectif  
109

#### Sinistralité

| Année | Accidents du travail | Accidents de trajet | Médica professionnels |
|-------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| 2022  | 13                   | 0                   | 0                     |
| 2021  | 14                   | 0                   | 2                     |
| 2020  | 11                   | 0                   | 0                     |

**Obtenir mon attestation**

**Télécharger mon bilan**

 Les données 2022 rendent compte de façon incomplète des expositions aux risques et de leurs évolutions. C'est pourquoi le bilan des risques professionnels présenté porte essentiellement sur l'année 2021

La fonctionnalité « Bilan des risques professionnels » répertorie le nombre de sinistres sur trois ans.

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

## Vos salariés

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités journalières

## Votre entreprise

Consulter les taux de cotisation AT/MP

Consulter les données pour mon prochain taux

Prévenir les risques professionnels

Obtenir une Subvention Prévention

Mes obligations

## La subvention prévention

### **i** INFORMATIONS

Les fonctionnalités accessibles via le bouton « Obtenir une Subvention Prévention » sont les suivantes.

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

**l'Assurance Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Subventions Prévention Risques professionnels

Accueil

+ Effectuer une demande

Mes demandes

Contact

Se déconnecter

v6.0.4

Effectuer une demande [Guide d'Utilisation Entreprise](#)

Information établissement

Votre Siret

Effectif de votre entreprise  **1** ?

**2** Valider

Effectuer une demande

## MANIPULATION

1. Remplir l'effectif indiqué sur votre attestation URSSAF, datant de moins de 6 mois.

## MANIPULATION

2. Cliquer sur le bouton « valider ».

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

## MANIPULATION

3. La liste des subventions proposées est affichée comme dans la capture d'écran ci-dessous. Le clic sur le bouton « Demander » permet de réaliser la demande de subvention.

Logo: L'Assurance Maladie | Subventions Prévention Risques professionnels

Accueil | Effectuer une demande | Mes demandes | Contact | Se déconnecter | v6.0.4

Liste des subventions | Guide d'Utilisation Entreprise

Enseigne : SACPA SIRET : 39345531600470 Effectif : 235 CAISSE : AQUITAINE

Liste des subventions proposées

Thème : Tous les thèmes

| Nom de la subvention                                    | Type     | Validité   | Description   | Document de référence | Demander |
|---|----------|------------|---|-----------------------|----------|
| Risques ergonomiques - Actions de prévention (-50)      | National | 31/12/2027 | Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'actions de prévention (diagnostics, formations et équipements)                           |                       | <b>3</b> |
| Risques ergonomiques - Actions de sensibilisation (-50) | National | 31/12/2027 | Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'actions de sensibilisation   |                       |          |
| Risques ergonomiques - Aménagements de postes (-50)     | National | 31/12/2027 | Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement d'aménagements de postes dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle |                       |          |
| Risques ergonomiques - Salaires de préventeur (-50)     | National | 31/12/2027 | Prévenir les risques dits "ergonomiques" en participant au financement de salaires de préventeurs   |                       |          |

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

## MES OBLIGATIONS

Vous trouverez ici, les obligations auxquelles votre entreprise doit se soumettre

### Négociation d'un accord de prévention

Vous avez déclaré plus de 25% de votre masse salariale exposée au titre du compte professionnel de prévention. Vous devez négocier un accord de prévention.

Si un accord de prévention a déjà été conclu et si votre entreprise est couverte, ne tenez pas compte de ce message.



### Vos salariés

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités journalières

### Votre entreprise

Consulter les taux de cotisation AT/MP

Consulter les données pour mon prochain taux

Prévenir les risques professionnels

Obtenir une Subvention Prévention

Mes obligations

Les cas possibles sont les suivants :

- Cas d'usage 1 : « Votre indice de sinistralité est supérieur à 0.25. Vous devez négocier un accord de prévention. Si un accord de prévention a déjà été conclu et si votre entreprise est couverte, ne tenez pas compte de ce message »
- Cas d'usage 2 : « Vous avez déclaré plus de 25 % de votre masse salariale exposée au titre du compte professionnel de prévention. Vous devez négocier un accord de prévention. Si un accord de prévention a déjà été conclu et si votre entreprise est couverte, ne tenez pas compte de ce message »
- Cas d'usage n°3 : « Votre indice de sinistralité est supérieur à 0.25 et vous avez déclaré plus de 25 % de votre masse salariale exposée au titre du compte professionnel de prévention. Vous devez négocier un accord de prévention. Si un accord de prévention a déjà été conclu et si votre entreprise est couverte, ne tenez pas compte de ce message »

# Présentation du compte entreprise focus taux AT-MP

## Temps D'échange

